

MERCREDI

12

DÉCEMBRE
2012



2012: lois équitables pour
le personnel domestique
dans 12 pays

TRAVAILLEURS/EUSES DOMESTIQUES

Mobilisation à l'occasion d'une journée
d'action mondiale « 12 ratifications
en 2012 » le 12.12.12

Le 12 décembre 2012 sera une date unique pour appeler les gouvernements à ratifier la C189 et une excellente occasion de:

- organiser des événements publics (marches, remise d'une pétition aux députés, formation d'une chaîne « 12 ratifications en 2012 » de syndicalistes et de travailleurs/euses domestiques, etc.);
- diffuser le message à travers les médias (sociaux) en ce qui concerne la nécessité de respecter et de protéger les droits des travailleurs/euses domestiques dans la loi et la pratique.

La CSI mettra à disposition du matériel de campagne et publiera des informations mises à jour sur la page web « 12 ratifications en 2012 », Facebook et à travers la liste électronique de « 12 ratifications en 2012 ». Veuillez communiquer vos activités à: equality@ituc-csi.org.



La Fin De L'ESCLAVAGE MODERNE

Plus de 50 millions de travailleurs/euses sont engagé(e)s pour accomplir des tâches au domicile d'un autre ménage aux quatre coins du monde. Ces travailleurs/euses domestiques sont chargé(e)s de nettoyer, de cuisiner, de faire la lessive, de s'occuper des enfants et des personnes âgées et de bien d'autres tâches.

- Leur travail est sous-évalué, sous-payé, invisible et n'est pas reconnu ni respecté. La grande majorité des travailleurs domestiques sont des femmes (82%), dont un grand nombre sont des migrants ou des enfants.
- Dans de nombreux pays, les travailleurs/euses domestiques sont exclu(e)s de la législation du travail et des régimes de protection sociale. Nombre d'entre eux se voient refuser le droit, aussi bien dans la loi que dans la pratique, de constituer un syndicat et d'y adhérer.
- Par conséquent, les mauvais traitements, l'exploitation, la violence, les abus sexuels et les violences physiques sont fréquents et demeurent, généralement, impunis.

L'agence de l'ONU qui traite des questions relatives au travail, l'Organisation internationale du travail (OIT), a adopté, en juin 2011, la Convention n°189 et la Recommandation n°201 sur les travailleuses et travailleurs domestiques. La Convention n°189 reconnaît le droit des travailleurs/euses domestiques:

- de défendre collectivement leurs intérêts et constituer un syndicat;
- elle protège leur droit à un salaire minimum dans les pays où celui-ci est garanti;
- elle leur garantit un paiement mensuel ainsi que l'accès à la sécurité sociale, notamment en cas de maternité;
- elle accorde aux travailleurs/euses domestiques un jour de congé par semaine et régleme leur temps de travail;
- globalement, la Convention n°189 reconnaît le travail domestique comme tout autre travail et garantit que les travailleurs/euses domestiques soient traités comme tout autre travailleur en vertu de la législation du travail.

Cette Convention est entrée en vigueur depuis sa ratification par plus de deux pays.

1ER OBJECTIF:

12 + 12 ratifications de la Convention 189 de l'OIT sur un travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques d'ici fin 2013 et/ou des réformes de la législation du travail de sorte qu'elle accorde au moins aux travailleurs/euses domestiques le droit à un salaire minimum et à la protection sociale.

Compte tenu de la mobilisation dans 84 pays, de six ratifications de la C189 (Uruguay, Philippines, Maurice et trois ratifications qui doivent encore être enregistrées à l'OIT: Nicaragua, Bolivie et Paraguay), de l'adoption de nouvelles législations du travail dans plusieurs pays et de la perspective d'un grand nombre de ratifications d'ici la fin de l'année 2012, la campagne est en bonne voie. Elle est en mesure de sortir des millions de travailleurs/euses domestiques de la pauvreté, de l'exclusion, de l'esclavage et d'autres types d'abus. Toutefois, maintenir la pression demeure crucial, raison pour laquelle la campagne se poursuit en 2013.



Mobilisation à l'occasion
d'une journée d'action mondiale
« 12 ratifications en 2012 » le 12.12.12
Veuillez communiquer vos activités à:
equality@ituc-csi.org

Maintenir La Pression:

Poursuivez vos efforts de défense et de pression ciblant les gouvernements, les députés, les partis politiques, etc., en vue d'exiger la ratification de la C189 ainsi que des lois plus nombreuses et meilleures pour les travailleurs/euses domestiques ET

- Mobilisez-vous à l'occasion de la journée d'action mondiale « 12 ratifications en 2012 » le 12.12.12. Veuillez communiquer vos activités à: equality@ituc-csi.org.
- Mobilisez-vous dans le cadre des événements « 12 ratifications en 2012 » en 2013, par exemple le 8 mars: Journée internationale de la femme – le 30 mars: Journée des travailleurs domestiques en Amérique latine - 16 juin: anniversaire de l'adoption de la C189 et Journée internationale des travailleurs domestiques proclamée par l'IDWN - 1er mai: fête du travail.
- Obtenez le soutien des champions de la campagne « 12 ratifications en 2012 »: notamment d'éminents travailleurs domestiques, des politiciens qui défendent la cause, des musiciens engagés, etc., afin de promouvoir les objectifs de la campagne « 12 ratifications en 2012 », par exemple en prenant la parole lors d'événements nationaux, en publiant leurs photos et citations sur les sites web de la campagne, en rédigeant des articles à l'appui de la campagne, etc. Les champions figureront sur la page web de la CSI consacrée à « 12 ratifications en 2012 ». Envoyez des informations sur vos champions à equality@ituc-csi.org.
- Appelez au soutien international: vous pourriez lancer un appel au soutien international en exhortant votre gouvernement à ratifier la C189 et/ou à adopter des réformes de la législation du travail par le biais, par exemple, de lettres de solidarité, d'articles d'opinion sur Equal Times, etc. – veuillez contacter equality@ituc-csi.org ou publiez votre appel sur la page « 12 ratifications en 2012 » sur Facebook.
- Établissez des objectifs concernant la syndicalisation jusque fin 2013: les équipes nationales de la campagne « 12 ratifications en 2012 », en étroite collaboration avec les travailleurs/euses domestiques, sont invitées à fixer un objectif spécifique d'ici fin 2013 en matière de syndicalisation des travailleurs/euses domestiques.

JOIGNEZ-VOUS À
NOTRE CAMPAGNE
POUR LES DROITS ET
LA PROTECTION DES
TRAVAILLEURS/EUSES
DOMESTIQUES



2E OBJECTIF:

Syndicalisation de 12 000 + 12 000 travailleurs/euses domestiques dans le monde entier d'ici fin 2013.

Comme les syndicats jouent un rôle unique dans les négociations tripartites concernant les législations du travail et les conditions de travail, il est important de soutenir les travailleurs/euses domestiques dans le cadre de l'établissement de syndicats forts et de leur donner accès à une formation sur le renforcement des capacités et les fonctions de direction. Le nombre de syndicats qui organisent les travailleurs/euses domestiques est en augmentation: au moins 45 organisations affiliées à la CSI ont indiqué avoir syndiqué directement des travailleurs/euses domestiques ou fourni une aide à leur syndicalisation et des syndicats et/ou organisations de travailleurs/euses domestiques ont sollicité leur affiliation à l'IDWN/UIITA.



Mobilisation à l'occasion
d'une journée d'action mondiale
« 12 ratifications en 2012 » le 12.12.12
Veuillez communiquer vos activités à:
equality@ituc-csi.org

SYNDIQUER ET SOUTENIR LES TRAVAILLEURS/EUSES DOMESTIQUES DANS LE CADRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE SYNDICATS FORTS.

Consultez les informations mises à jour et les outils de la campagne:

- la page web de la CSI sur la campagne « 12 ratifications en 2012 »: www.ituc-csi.org/domestic-workers-12-by-12.html (les contributions à la carte du monde sur la page web de la campagne « 12 ratifications en 2012 » peuvent être transmises à equality@ituc-csi.org)
- Site web de l'IDWN: <http://www.idwn.info/>
- Partagez vos informations mises à jour sur la page de la campagne « 12 ratifications en 2012 » sur Facebook: <http://www.facebook.com/groups/231305920281513/>
- Inscrivez-vous à la liste électronique « 12 ratifications en 2012 » (pour vous inscrire, consultez la page web de la campagne « 12 ratifications en 2012 » ou envoyez un courriel à: equality@ituc-csi.org)



84 PAYS



ASIE-PACIFIQUE

1. Australie
2. Bangladesh
3. Birmanie
4. Cambodge
5. Corée du Sud
6. Hong Kong
7. Inde
8. Indonésie
9. Israël
10. Malaisie
11. Népal
12. Nouvelle-Zélande
13. Pakistan
14. Palestine
15. Philippines
16. Singapour
17. Sri Lanka
18. Turquie

AFRIQUE

19. Afrique du Sud
20. Angola
21. Bénin
22. Burkina Faso
23. Burundi
24. Ghana
25. Guinée
26. Kenya
27. Malawi
28. Mali
29. Maurice
30. Mauritanie
31. Mozambique
32. Namibie
33. Niger
34. Sénégal
35. Tanzanie
36. Uganda
37. Zambie
38. Zimbabwe

AMÉRIQUES

39. Argentine
40. Barbade
41. Brésil
42. Colombie
43. Costa Rica
44. Chili
45. Rép. dominicaine
46. Équateur
47. El Salvador
48. États-Unis
49. Honduras
50. Jamaïque
51. Mexique
52. Nicaragua
53. Panama
54. Paraguay
55. Pérou
56. Trinité-et-Tobago
57. Uruguay
58. Venezuela

EUROPE

59. Allemagne
60. Autriche
61. Belgique
62. Bulgarie
63. Croatie
64. Chypre
65. Danemark
66. Espagne
67. Finlande
68. France
69. Grèce
70. Hongrie
71. Irlande
72. Islande
73. Italie
74. Lituanie
75. Norvège
76. Pays-Bas
77. Pologne
78. Portugal
79. Royaume-Uni
80. Roumanie
81. Slovaquie
82. Suède
83. Suisse
84. Rép. tchèque